



PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Convocation du 14 mars 2023

Affiché le 17/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur José TILLOU, Maire, salle du Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

M. TILLOU José Maire, M. MIQUEL Philippe, M. BEZIAT Fabien, Madame MARTIN Caroline, adjoints, Mesdames, BORNEL Christelle, MANAU Nadine, ROUCHON Claudine, SEBIRE Nathalie, BERNARD Fatima, Messieurs, ARNAUDET Jacques, DUCLOS Hervé, MANIER Frantz, SABROU Jacques et SEGOUFFIN Maurice, conseillers.

Secrétaire de séance : Mme ROUCHON Claudine

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2023
- Amendes de Police
- Convention de mise à disposition de personnel
- Loyer appartement T3 Mas de Lacroix
- Projet Espace culturel
- Stores Ecole
- Bibliothèque
- Questions diverses

Monsieur le Maire déclare que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 08 février 2023 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE**07/2023 SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les études engagées pour sécuriser le 2nd tronçon de la route du Malbec (D145) en venant de Mercuès ont retenu le principe de la pose de l'implantation de deux ralentisseurs type coussins berlinois entre le croisement de la D240 et l'entrée du Mas Viel (lieu-dit la bascule). Un troisième ralentisseur sera implanté sur le RD145 au niveau de Lapoujade.

Monsieur BEZIAT Fabien, expose les conclusions de l'analyse du Département via le comptage des véhicules traversant le Mas Viel réalisée en février dernier. Celle-ci ne révèle pas de vitesse excessive sur ce tronçon. Avec une moyenne de 800 passages par jour, la vitesse d'environ 60% d'entre eux se situe entre 40 et 50 km. Le détail de cette étude est consultable en mairie.

Néanmoins, afin de sécuriser et de prévenir d'éventuel excès de vitesse, la création d'une « zone 30 » sera matérialisée par l'installation des panneaux correspondants à l'entrée et à la sortie du Mas Vieil.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être partiellement financés car ils sont éligibles aux dotations d'Etat au titre des amendes de Police distribuées par le Département.

Après en avoir délibéré et au vu des éléments ci-dessus, les membres présents décident à l'unanimité de procéder à ces travaux sur la base d'un montant total de 17 450 euros HT et de solliciter une aide du département à hauteur de 25 % minimum soit un montant de 4 362.50 €, la part restante étant autofinancée par la commune.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à ce projet.

08/2023 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE PARNAC

Monsieur le Maire explique que Monsieur GASTAL Marc, Maire de la commune de PARNAC, a sollicité l'aide de la commune de CAILLAC concernant un besoin temporaire de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire, rappel que la commune de CAILLAC a elle-même pu profiter de la mise à disposition de la secrétaire de mairie de PARNAC, durant plusieurs mois dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie.

La Commune de PARNAC, sollicite la présence d'un agent technique à raison de 8h hebdomadaire pour une durée de 3 semaines pour l'entretien de ses locaux (Mairie et salle polyvalente).

Le Maire propose donc :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de PARNAC dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents :

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

09/2023 LOYER LOGEMENT T3 – MAS DE LACROIX

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres, que la locataire Madame Margot MOREAU de l'appartement T3 du Mas de Lacroix a quitté celui-ci depuis le 30 novembre 2022.

A l'issue de ce départ, des travaux de rénovations ont été entrepris (installation d'une cuisine neuve, changement du mobilier de salle de bain, électricité et travaux d'isolation et peinture).

Ceux-ci apportant une réelle plus-value à ce logement, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'augmenter le loyer actuellement fixé à 450 € + 20 € de charges mensuelles (ordures ménagères, entretien des communs) à 480 € + 20 € de charges mensuelles.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité

D'accepter la proposition de Monsieur le Maire, soit un loyer de 480 € + 20 € de charges pour le logement T3 du Mas de Lacroix à compter du 1er avril 2023.

PROJET ESPACE CULTUREL - CIAP

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le projet d'une bibliothèque à CAILLAC.

Après consultation de l'architecte afin d'établir les plans de la future bibliothèque, il apparaît que la grange d'une surface d'environ 70 m², initialement prévue à cet effet semble peu adaptée à ce projet voir surdimensionnée.

De plus, Monsieur le Maire confie son inquiétude quant à la « survie » du projet « bibliothèque » tel qu'imaginé dès le début de cette aventure. Bien que les retours de la

population aient été plutôt positifs, il devient concrètement compliqué de trouver des bénévoles souhaitant s'investir sur des créneaux horaires réguliers.

Madame MANAU Nadine, porteuse de ce projet depuis ces prémices, partage cet avis. Dans l'objectif d'une ouverture au public 2h 3x/semaine (les lundi, mercredi et samedi) seule deux personnes sont à ce jour volontaires.

Madame MARTIN Caroline, souligne avec regrets que le manque d'implication dans le milieu associatif soit généralisé.

Monsieur le Maire, rappelle également l'importance de cette mission pour les bénévoles, la nécessité pour eux d'être formés en partenariat avec le Département et le Grand Cahors. Une certaine disponibilité et un investissement personnel sont attendus.

Pour conclure, Monsieur le Maire et Madame MANAU souhaitent qu'une seconde campagne, de **recrutement de bénévoles** cette fois ci soit relancée. A l'issue de celle-ci les élus décideront de la viabilité réelle de ce projet pour Caillac. Dans l'attente, le projet bibliothèque au sein de l'ancienne grange du Mas de Lacroix est ajourné.

Dans un second temps, Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal un nouveau projet concernant cet espace culturel attenant à la future mairie ;

Le Grand Cahors est actuellement en cours d'obtention pour l'ensemble de son territoire du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

A Cahors même, un CIAP dédié à la ville en elle-même déjà labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » et un CIAP dédié à l'ensemble des 36 communes du territoire riches d'un patrimoine bâti, matériel est immatériel incontestable.

Sur le territoire lui-même seront positionnés des CIAP dédiés à des thématiques majeures et caractéristiques de ces communes.

A CAILLAC pourrait être installé un CIAP (Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine) dédié au Vins de Cahors (Caillac dispose de plusieurs vignobles et domaines de renom) et à la fraise (la fraise de Caillac a fait le renom de la commune dans les années 50,60 et 70 et a fortement impacté le profil sociologique de la commune jusqu'à ce jour encore.

Ce projet majeur pour la Vie et l'Histoire de CAILLAC serait implanté à côté de la Mairie, en cœur de Bourg dans une des plus vieilles bâtisses de la commune. Bâtiment riche lui aussi de ce passé dédié à la culture de la Fraise.

Ce CIAP, comme tous les lieux de ce type, bénéficiera de toutes les installations scénographiques nécessaires et pourra également accueillir à la demande des expositions.

Le volet pédagogique serait assuré par une personne ressource de CAILLAC, historien de profession, Monsieur MIQUEL Laurent.

La participation à ce projet de l'association locale Caillac Patrimoine serait également souhaitée.

Le financement de cette opération comporterait, outre les aides de l'Etat, de la Région et du Département, l'intervention spécifique de l'Etat au titre de la DRAC pour tout le volet pédagogique intérieur.

Madame COURGET Laure, conservatrice en chef du patrimoine du Grand Cahors, a pu visiter les lieux en présence de l'architecte de la commune et de quelques élus le 13 mars dernier.

Riche de projections et de propositions la bâtisse semble correspondre aux attentes du Grand Cahors dans la mise en œuvre de ce projet.

Madame SEBIRE Nathalie, souhaite savoir à qui seront imputées les différentes dépenses liées au projet.

Monsieur le Maire lui répond, que les travaux sur le bâtiment ainsi que le mobilier seront à la charge de la commune et le contenu des expositions permanentes et provisoires à la charge du service Patrimoine du Grand Cahors.

Monsieur BEZIAT Fabien tient à faire savoir qu'il n'est en rien opposé au projet d'un éventuel CIAP. Il regrette néanmoins l'ajournement du projet bibliothèque, projet annoncé à la population à plusieurs reprises.

Il souhaite qu'une communication claire soit faite à l'ensemble de la population afin d'expliquer cette décision.

L'ensemble des élus partage ce souhait de communication. Celle-ci sera faite dans la prochaine note « Information Mairie » distribuée à l'occasion du 8 mai.

Le projet du CIAP est adopté à l'unanimité, la construction de celui-ci peut se poursuivre. L'architecte Monsieur FROIDEFOND devrait communiquer rapidement l'avant-projet.

PROJET RÉSIDENCE SENIORS

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des conseillers, les échanges ayant eu lieu entre une partie des membres du conseil et Madame MAURY Maryse, Conseillère Départementale en charge des politiques concernant les personnes âgées et les personnes handicapées le 17 mars dernier.

En substance, le concept de « résidence seniors » vu par le Département consiste en un bâtiment d'habitation inclusif pour personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées, comprenant des logements individuels et autonomes accompagnés d'un espace de vie partagé.

Les logements pourraient être à la location ou l'achat, un choix de prestation serait proposé aux résidents ainsi que des activités communes au sein de l'espace de vie collectif.

Ce type de projet doit faire l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le lotisseur (Lot Habitat, Polygone par exemple) et d'un organisme porteur type ADMR, Soliha ou autre.

Monsieur le Maire précise que la Commune a d'ores et déjà un accord de principe du lotisseur LOT Habitat.

Pour ce faire, un appel à projet devra être déposé auprès du Département avant la fin de l'année en cours pour un examen des candidatures en Mars 2024.

L'ensemble des élus s'accorde à dire que le projet tel que présenté par Mme MAURY semble bien mieux correspondre à leurs attentes en matière d'habitat partagé, de maintien du lien social, d'autonomie que les pistes explorées précédemment.

A l'unanimité la décision est prise de constituer un dossier de candidature.

Monsieur le Maire souhaite la création d'un groupe de travail. Les élus suivants composeront ce groupe et participeront aux différentes rencontres et réunions afférentes:

- BERNARD Fatima
- ROUCHON Claudine
- MANAU Nadine
- SEBIRE Nathalie
- MARTIN Caroline
- SABROU Jacques
- ARNAUDET Jacques
- SEGOUFFIN Maurice

STORES ECOLES

Monsieur MIQUEL Philippe, présente à l'ensemble du Conseil, les différents devis concernant le changement des stores en tissus de l'école.

Trois modèles sont présentés :

- Des brise-soleil orientables
- Des stores enroulables motorisés ou manuels
- Volets roulants avec caissons apparents

Tenant compte des prescriptions esthétiques de l'Architecte des Bâtiments de France et de nos contraintes budgétaires, le choix se porte unanimement sur les brise-soleil orientables motorisés pour un budget total (raccordement électrique compris) d'environ 25 000€.

Ces crédits seront prévus au budget 2023 afin de permettre une installation avant l'été 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur DUCLOS Hervé, informe le conseil que les membres de la commission « Marché » ce sont réunis le 20 mars dernier.

Une liste des commerçants potentiels a été établie. Chaque membre de la commission est chargé de prendre contact avec eux pour leur proposer d'intégrer ce nouveau marché.

Un démarrage est souhaité pour la mi-mai 2023.

Une fois la liste des commerçants arrêtés, deux réunions seront à organiser (commerçant ambulants/commerçant locaux).

Madame MARTIN Caroline, propose d'inaugurer la première soirée de marché avec un apéritif offert par la municipalité.

L'ensemble du Conseil approuve.

- ❖ Monsieur DUCLOS Hervé alerte les membres du Conseil, suite à l'installation de la nouvelle passerelle métallique du lac de Lavergne, de nombreuses plaintes surviennent concernant le revêtement du sol grillagé.

Les chiens, ne parviennent pas à la traverser et risquent la blessure de leurs coussinets. Celle-ci s'avère également problématique pour les cannes de personnes âgées qui se coincent dans le grillage.

Afin de remédier à ces problématiques, Monsieur le Maire propose la mise en place de plaques métalliques « pleines » sur les bords de la passerelle. Contact sera pris avec l'artisan dès la semaine prochaine.

Fin de séance à 20h30